

Circulaire Technique 08/09 – 13C

Procédures administratives Formations ENF

- Les formations **d'Assistants Evaluateurs & d'Evaluateurs ENF1** sont mises en place par les Comités Interrégionaux ou régionaux de la FFESSM ou par les Codep de la FFESSM. La structure territoriale représentative pourra faire délégation de ces formations à sa commission territoriale de nage avec palmes.
- Les formations d'Assistants Evaluateurs & d'Evaluateurs ENF1 sont dirigées par un cadre, au moins, ENF2 de la FFESSM.
- Les candidats des formations d'Evaluateur et d'Assistant Evaluator peuvent être regroupés au sein d'une même session de formation.

Les sessions de formations EN1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes :

- Les formations **d'Assistants Evaluateurs & d'Evaluateurs ENF2** sont mises en place par la FFESSM et par délégation à la commission nationale de nage avec palmes.
- Les formations d'Assistants Evaluateurs & d'Evaluateurs ENF2 sont dirigées par un cadre ENF3 de la FFESSM.
- Les candidats des formations d'Evaluateur et d'Assistant Evaluator peuvent être regroupés au sein d'une même session de formation.
- Les candidats aux qualifications ENF2 doivent posséder la qualification sous-jacente et avoir participé à deux sessions de passage de tests E.N.F. au moins pour postuler.

A l'issue de chaque session de formation, une attestation de formation est délivrée par l'organisme formateur (modèle en annexe).

Un numéro d'identifiant Evaluator ou Assistant Evaluator est attribué exclusivement par la F.F.E.S.S.M. ou une de ses structures déconcentrées, selon la procédure jointe (Le n° de la FFESSM étant. 02). Suite à chaque formation, la structure organisatrice devra envoyer le bordereau officiel à Monsieur Louis GUILLAUME : louis.guillaume@orange.fr

Frédéric CASTEL,
R.T.N. Adjoint

Destinataires :

Présidents de C.R.N.P.

Responsables Techniques Régionaux